ZOOM DEPARTEMENTAL EURE-ET-LOIR

Lettre interne d'information destinée à l'ensemble des acteurs de **APF France handicap** | adhérents | élus | salariés | usagers | bénévoles

APF France handicap

Hiver 2020 - ZOOM n°75

SOMMAIRE

ÉDITO 1
ACTUALITES NATIONALE 2-3
ACTUALITÉ APF 4-5
VIE ASSOCIATIVE RCVL 6
ACTUALITÉ DU PÔLE 28 6-7
RETOUR EN PHOTOS 8
RETOUR ACTIONS HIVER 9
ACTIONS RESSOURCES 10
ÉVÉNEMENTS À VENIR 11
PHOTO DU MOIS 11
MOUVEMENTS ÉQUIPE 12

APF France handicap | Délégation d'Eure-et-Loir

26, rue Vincent Chevard
28 000 CHARTRES

02.37.28.61.43

dd.28@apf.asso.fr

Du lundi au jeudi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30
(fermeture au public le vendredi)

SUIVEZ-NOUS AU QUOTIDIEN

blog http://apf28.blogs.apf.asso.fr

www.facebook.com/

ÉDITO : 2020, UNE ANNÉE DE REVENDICATION !!

Ces dernières années nos acquis sont mis à mal et ce malgré la mobilisation de l' APF : baisse de 20% des logements neufs accessibles au lieu des 100% en 2018, diminution de 5 euros sur le montant des APL ainsi que la prochaine modification de son mode de calcul en mars 2020 qui fera économiser à l'état 1,2 milliard d'euros, la suppression depuis le 1er Janvier 2019 du complément de ressources (179 euros par mois) pour les nouveaux bénéficiaires de l'AAH, la revalorisation de l'AAH qui ne bénéficie pas à ceux notamment qui vivent en couple...

Aujourd'hui, s'ajoute à cela l'annonce de la création d'un revenu universel d'activité (RUA), le gouvernement a engagé en 2019 une concertation avec les associations qui se poursuit actuellement.
Dès le début nous avons refusé cette « fusion » de l'AAH dans le RUA, (RUA socle + complément handicap). Le but, mettre tous les minimas sociaux dans un seul revenu, il engloberait le RSA, la prime d'activité, l' ASS, ASPA, les APL etc... Le gouvernement n'entend pas les arguments des différentes associations et collectifs qui se mobilisent contre ce dispositif et expliquent la spécificité de cette allocation qui est attribuée sous réserve de décision de la commission (CDAPH), avec une restriction substantielle de difficultés importantes d'accès à l'emploi. Cette réforme injuste va impacter et fragiliser encore plus les personnes en situation de handicap et aboutira à une régression des acquis fondamentaux issus de la Loi de 1975 qui a créé l'AAH et qui ont été réaffirmés par la Loi de 2005. 61% des personnes votantes se sont prononcées contre l'intégration de l'allocation adulte handicapé dans le RUA.

L'APF refuse l'absorption de l'AAH dans le RUA et demande un Revenu Individuel d'Existence décent ne tenant pas compte des revenus du conjoint, (au moins égal au seuil de pauvreté 1026 euros), à partir de 18 ans, pour les bénéficiaires vivant à domicile ou dans un établissement, salarié, travailleurs en milieu adapté et protégé ainsi que les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente.

APF France Handicap, se mobilise à vos côtés, adhérents, usagers, familles, aidants, bénévoles, sympathisants et associations partenaires. Le 5 mars nous devons nous mobiliser pour faire part de nos inquiétudes, de nos attentes et de notre colère vis a vis de la politique gouvernementale et faire savoir que nous «Refusons d'être les témoins silencieux de la mort d'un droit acquis de longue date et qui mérite d'être renforcé plutôt que sacrifié».

Pour avoir plus d'informations sur la manifestation, voir en page 11 et contactez votre délégation.

Les **100 000** acteurs d'APF France handicap vous souhaitent **leurs meilleurs vœux** pour 2020

>> **ISSN.2554-683X** >> **Directeur de publication :** Pascal USSEGLIO >> **Comité de rédaction :** > Sonia BARBIER, Suzy PINON, Josée MADELEINE, Animation Bourgarel, Laurent HERNANDEZ, Elodie NIECKARZ , Rachida MOUNI, Vincent SIMON, Annabelle LAINE, Claire BARBU, Emmanuelle PERREAU > **Photos :** Délégations APF France handicap d'Eure-et-Loir >> **Date de parution : Février 2020**— APF France handicap— 17 Boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris— *En application de la loi du 6 janvier 1978 Informatiques et libertés, si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin départemental à votre domicile, merci de nous en avertir par courrier.*

ISSN 2681-0565

Prestation de Compensation du Handicap : une avancée significative qui doit en appeler d'autres !

L'Assemblée nationale a adopté mercredi 15 Janvier une proposition de loi visant à améliorer la prestation de compensation du handicap.

Cette proposition de loi contient quelques évolutions très à la marge : la suppression de la limite d'âge, aujourd'hui fixée à 75 ans, au-delà de laquelle il n'est plus possible de demander la PCH ; l'attribution à vie de la PCH dès lors que le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement sans préjudice des révisions du plan personnalisé de compensation qu'appellent les besoins de la personne ; des dispositions sur le fonctionnement des fonds départementaux de compensation qui ne doivent laisser à la charge des bénéficiaires de la PCH pas plus de 10% de leurs ressources personnelles nettes d'impôts dans la limite des financements du fond… !!! ; des mesures sur les contrôles d'effectivité de la PCH.

Ainsi, le conseil départemental n'aura pas le droit de contrôler l'utilisation de la PCH sur une période de référence inférieure à six mois, permettant aux bénéficiaires de consommer leur aide humaine comme ils l'entendent, d'un mois sur l'autre. Par exemple, une personne disposant de 100 heures mensuelles pourra n'utiliser que 80 heures en janvier et reporter son solde de 20 heures sur un autre mois, dans un délai de six mois maximum.

Ces avancées doivent en appeler d'autres en particulier la revalorisation des tarifs et des montants de la PCH, l'élargissement du périmètre de la prestation afin que toutes les aides (aides à la parentalité, aides à la communication, activités ménagères) y soient intégrées ; la suppression de la barrière d'âge de 60 ans ; la suppression des restes à charge ; des dotations budgétaires pérennes, suffisantes et adaptées

Vincent SIMON

VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

RUA : Revenu Universel d'Activité

Aujourd'hui en France, 2 millions de personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté, évalué à 1026€. Dans ces conditions, se loger, se nourrir, se chauffer, se soigner, s'habiller, communiquer et sortir de chez soi devient difficile, voire impossible. Et pourtant, **pouvoir vivre dignement, #CestLaBase !**

Alors que le nombre de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies invalidantes pauvres ne cesse de croître, le Gouvernement prévoit la création d'un revenu universel d'activité (RUA) ayant pour objectif d'encourager la reprise d'activité professionnelle. L'Allocation Adultes handicapé·es (AAH) serait intégrée dans le RUA et disparaitrait. Pourtant, l'AAH a une vocation spécifique différente des autres minima sociaux, et vise à garantir un revenu d'existence sans contrepartie aux personnes qui ne peuvent justement pas ou plus travailler en raison de leur maladie ou handicap ! **Nous refusons l'intégration de l'AAH dans le RUA.**

Nous demandons la création du revenu individuel d'existence afin que les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante puissent vivre dignement.

Pour dire notre colère face à la dégradation des ressources déjà précaires de trop nombreuses personnes en situation de handicap et faire valoir nos droits, nous lançons une mobilisation nationale avec des actions partout en France le 5 mars prochain.

Si vous aussi, vous pensez que pouvoir vivre dignement c'est la base, rejoignez-nous nombreuses et nombreux ! Pour avoir **plus d'informations sur la manifestation en page 11**.

Une pétition "Pour qu'handicap et pauvreté ne soient pas la double peine : NON, l'AAH ne doit pas être incluse dans le RUA !" a été lancée à destination du gouvernement. Vous pouvez la signer ou la partager autour de vous : chaque geste compte ! https://www.mesopinions.com/petition/politique/allocation-adulte-handicape-etre-incluse-revenu/60522

Élections municipales 2020

La loi de programmation 2018-2022 et de la **réforme pour la justice** au journal officiel du 25 mars 2019 marque une avancée majeure pour les personnes en situation de handicap ou de fragilité : **la reconnaissance de leur pleine et entière citoyenneté**. Elle abroge en effet l'article L5 du code électoral qui soumettait le droit de vote des personnes sous tutelle à une décision du juge. Les quelques **300 000 majeurs sous tutelle pourront exercer ce droit personnel** en s'inscrivant sur les listes électorales avant le 16 mai.

Vous avez + de 26 ans ? Avec Rémi, partez plus souvent moins cher et toute l'année

La Région Centre-Val de Loire nous indique qu'à compter du 1er janvier 2020, la carte Rémi liberté (réduction sur le prix des billets de 33% la semaine et de 50% le week-end et les jours fériés) est gratuite pour les personnes bénéficiant de la CMI option invalidité (taux incapacité permanent d'au moins 80%). Les réductions s'appliquent également sur le transport à la demande (TAD).

Du car au sein d'un même département, au voyage à Paris ou à Nantes, vos billets à prix réduits, à n'importe quel moment !
Cette carte est valable sur le réseau Rémi, sur vos trajets en car ou en train en Centre-Val de Loire ou depuis et vers l'Ile de France, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine ! Elle est nominative. Réductions garanties toute l'année jusqu'au moment de votre départ. Commande de la carte au guichet ou sur le site internet Rémi (réception sous 7 j maximum).

Plus de renseignements dans une agence Rémi, un guichet SNCF ou sur ce document https://www.remi-centrevaldeloire.fr/wp-content/uploads/Zcard.pdf

INFO EXPRESS législative

L'accès aux transports de personnes à mobilité réduite (TPMR) ne peut plus être conditionné au passage devant une commission médicale locale. Ni à l'obligation d'habiter sur le territoire desservi.
La loi d'orientation des mobilités, parue au journal officiel le 24 décembre 2019, va faciliter la tâche des personnes qui bénéficient d'une carte mobilité inclusion invalidité. Elles auront le droit d'utiliser le TPMR dans n'importe quelle ville. Même s'ils n'y habitent pas. Le temps de sa mise en place courant 2020, les communes n'auront plus alors le droit de réserver leur service de transport à la demande à leurs résidents. Utile pour ceux qui habitent à proximité. Ou pour les touristes en vacances.

Les Élections des membres du Conseil d'Administration

L'élection de 12 des 24 membres du Conseil aura lieu en Mai et Juin 2020. Si vous êtes adhérents d'APF France handicap depuis plus d'un an et selon certaines conditions, vous pouvez faire partie du Conseil d'Administration.

Pour plus d'informations concernant cette élection et les modalités pour se présenter :
-contactez nous à la délégation
-ou rendez-vous sur le blog du mouvement APF et trouvez des informations complémentaires sur l'onglet Élections CA 2020.

Pour vous présenter, votre dossier doit impérativement être envoyé avant le 6 Mars 2020.

Et si nous parlions vacances !

Grâce à APF Évasion ce sont chaque année plus de 1200 personnes en situation de handicap qui partent en France ou à l'étranger, avec un accompagnement pour les gestes de la vie quotidienne.

Ca vous intéresse? Ca tombe bien, le catalogue des séjours de vacances adaptées 2020 d'APF Évasion vient de sortir. Vous l'avez d'ailleurs peut-être reçu dans votre boîte aux lettres. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez venir le consulter en délégation ou sur le site www.apf-evasion.org

Si vous souhaitez partir avec APF Évasion, votre demande d'inscription et votre dossier médical sont à renvoyer par courrier avant le vendredi 6 mars 2020.

Pour information, des aides financières sont possible pour partir en vacances (ex : ANCV). Pour en savoir plus, contactez nous.

La Caravane APF des enfants

Une caravane en relais se rendra de ville en ville pour défendre et promouvoir l'inclusion des enfants en situation de handicap du samedi 16 mai au samedi 19 juin.

Elle partira de Claye-Souilly pour parcourir les régions d'Ile de France, centre val de Loire et la Normandie, pour finir son périple au Havre, pour l'Assemblée Générale APF France Handicap.

Les objectifs de cette caravane sont de :
· Promouvoir et défendre le droit à l'inclusion des enfants en situation de handicap.
· Sensibiliser dans les villes-étapes sur les enjeux liés au handicap et à la participation sociale.
· Faire vivre le plaidoyer, par des témoignages d'enfants qui ne sont pas suivis par des établissements APF France handicap.
· Rendre visible les actions menées par APF France handicap et avoir un impact médiatique.
· Valoriser les initiatives locales existantes et les pratiques inspirantes en faveur des enfants en situation de handicap.
· Créer du lien social et susciter des échanges constructifs entre les adhérents, les bénévoles, les familles, les partenaires sur les différents territoires parcourus.
· Favoriser le lien entre les acteurs de l'APF France Handicap (établissements, délégations…)

Cette caravane prendra la forme d'un cortège de véhicules adaptés (vélo, tricycle, Rosalie, handbike…) et sera composée d'un groupe fixe d'une dizaine de personnes.

Chaque ville étape sera chargé d'organiser sa journée et son animation. Elle mobilisera donc l'ensemble des acteurs APF France handicap. Les événements locaux prendront des formes variées telles que : des animations ludiques et pédagogiques autour du handicap, des rencontres avec des élus, des activités sportives, des visites, des ballades, des rencontres conviviales…

La caravane passera par Orléans le vendredi 12 juin. Pour préparer cette journée festive, des groupes de travail vont être créés. Toutes les suggestions seront les bienvenues ainsi que toutes les bonnes volontés.

Suzy PINON

Femmes en situation de handicap :

Stop aux stéréotypes, aux inégalités et aux violences !

Le Sénat a adopté le 8 janvier une résolution pour dénoncer et agir contre les violences faites aux femmes en situation de handicap. Pour nous, ce texte est un signe fort pour la visibilité et la prise en compte de ces femmes et des violences dont elles sont victimes.

Déposée par la présidente de la délégation aux Droits des femmes, Annick Billon et cosignée par des sénateurs de tous bords, cette résolution est basée sur des textes européens et internationaux tels que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Ce texte rappelle notamment que, *« selon un rapport de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen sur la situation des femmes handicapées dans l'Union européenne publié en 2007, près de 80 % des femmes en situation de handicap seraient victimes de violences, ces femmes étant quatre fois plus exposées aux risques de violences sexuelles que les femmes dites valides ».*

Il pointe également, entre autres, les discriminations et préjugés dont sont victimes les femmes en situation de handicap, la dépendance économique qui peut rendre vulnérable, l'accès aux soins insuffisant, l'accueil inapproprié fait à ces femmes par la police et la justice.

Des préconisations dans tous les domaines de la vie

Pour remédier à cela, la résolution préconise un certain nombre de mesures concernant notamment l'emploi, la prévention, l'accès aux soins en particulier gynécologiques, l'autonomie financière ou encore *« l'intégration systématique de la dimension de l'égalité entre femmes et hommes dans les politiques du handicap et, inversement, à un renforcement de l'intégration du handicap dans toutes les politiques d'égalité entre femmes et hommes ».*

À APF France handicap, nous partageons largement les constats et propositions de cette résolution. En effet, ils font écho à notre plaidoyer "Femmes en situation de handicap : stop aux stéréotypes, aux inégalités et aux violences" fondé sur une enquête à laquelle plus de 3 100 femmes ont participé.

Les problématiques spécifiques des femmes en situation de handicap étant les grandes oubliées des politiques publiques, nous espérons que cette résolution sera suivie de mesures concrètes pour agir contre les violences faites aux femmes en situation de handicap et améliorer leur vie quotidienne.

Un numéro d'appel national Écoute Violences Femmes handicapées (01 40 47 06 06) est accessible les lundis (de 14h à 17h30) et les jeudis (de 10h à 13h).

Toutes et Tous concernés : les résultats de l'enquête

Aujourd'hui, 9 personnes sur 10 éprouvent des difficultés dans leurs déplacements au quotidien. C'est le constat alarmant qui ressort de notre grande consultation lancée conjointement avec l'Ifop pour établir un état des lieux de l'accessibilité en France.

Près de 12 000 personnes concernées ou non par le handicap - se sont ainsi exprimé·e·s sur le "bien vivre" dans leur ville, leur commune en matière de déplacements, d'accès au logement, aux commerces, aux démarches... Et il reste beaucoup à faire !

Malgré trois lois en matière d'accessibilité depuis 1975, la France a un retard énorme dans ce domaine. C'est pourquoi à l'approche des municipales de 2020, APF France handicap réclame des mesures pour que les personnes en situation de handicap, mais aussi les personnes âgées en perte d'autonomie, les parents avec poussette, les blessé·e·s temporaires, les manutentionnaires (...) puissent se déplacer sans encombre dans leur ville, dans leur commune. Pouvoir aller et venir dans la rue, prendre les transports, accéder aux commerces, aux lieux de soins : c'est la base, et nous sommes toutes et tous concerné·e·s !

Plus d'informations sur : http://bit.ly/2RSFQsW

Un séminaire inter-régional pour les élus du CAPFD à Vichy

Un séminaire inter-régional (Centre Val de Loir et Auvergne Rhône-alpes) s'est tenu à Vichy le 11 et 12 décembre 2019, ces deux régions comprennent 18 départements largement représentés par des élu(e)s des CAPFD et CAPFR, axés sur la mise en œuvre du nouveau projet associatif « pouvoir d'agir, pouvoir choisir », nos initiatives locales, nos réussites et nos difficultés, les réflexions qui en découlent.

Dans un second temps nous avons travaillé par petits groupes sur « les droits des personnes en situation de handicap », les principaux sujets récurrents : l'accessibilité, la citoyenneté, la santé et la compensation.

Nous avons présenté à Monsieur Rochon Président d'APF France Handicap ainsi qu'aux administrateurs présents, les fruits de notre travail et les questionnements sur les sujets qui préoccupent nos adhérents et leurs familles, Ces deux journées m'ont apporté beaucoup, chaque délégation est différente avec ses réussites et ses difficultés, mais elles ont toutes des idées novatrices et intéressantes et, plus important, elles ont à cœur de défendre au mieux les intérêts des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Rachida MOUNI

Rassemblement du Groupe Jeune de la région

Samedi 25 janvier, le groupe de jeunes de la Région Centre Val de Loire, s'était donné Rendez-vous à la délégation 45, dans un esprit très convivial, chaleureux et joyeux.

Sofiane, Mathilde, Mauricia, Adelina, Eli, Marjorie, Dimitri, Justine, Gaëlle et Nixon se sont retrouvés pour échanger, pour s'exprimer sur leurs souhaits, sur leurs désirs, sur leurs envies de réalisation, ou sur leurs envies de se réaliser : ils veulent monter qu'ils ont du talent !

Ce groupe est un espace d'écoute, d'échanges, d'expression où la parole de chacun est respectée et entendue. Des questions et des questionnements émergent, des inquiétudes aussi, des débats sur la pérennité du groupe…

Au fur et à mesure de l'avancée de la journée, une complicité et une confiance s'installent entre les membres du groupe : cela permet d'ouvrir le champ des possibilités, concernant l'élaboration de projets, d'actions…Des solidarités se mettent en place.

Les jeunes se dotent d'un moyen de communication : WhatsApp , leur volonté se concrétise par la création de groupe initiative, en un mot, le groupe des jeunes se structure et se construit une identité propre : « faites-le » (célèbre formule d'André Trannoy)

Ils se veulent plus qu'un groupe de parole, ils veulent œuvrer et surtout contribuer à changer les comportements, les regards, les idées.

Tous les mois, les jeunes vont se réunir pour concrétiser des projets et des actions :

29 février/ 28 mars/18 avril/16 mai/27 juin/ 25 juillet/26 septembre

Ce groupe reste ouvert à toute nouvelle participation de jeunes, qui apporteront toutes leurs bonnes humeurs et leurs expériences à l'édifice.

Suzy PINON

LES ACTUALITÉS DU PÔLE APF FRANCE HANICAP CET HIVER

La fête de fin d'année au Foyer de Vernouillet !

Comme tous les ans, le 20 Décembre 2019, la fête de fin d'année du foyer s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Quel plaisir de se retrouver tous ensemble pour un moment festif entouré de personnes chaleureuses et de bonne musique !! Merci à tous pour votre participation !!!!

Une fin d'année 2019 festive au Foyer Bourgarel

Pour terminer l'année 2019 en beauté, les résidents et le personnel du foyer ont pu célébrer ces journées de réveillon et de fêtes en beauté !
Ainsi nous avons dégusté de savoureuses victuailles préparées soigneusement par les cuisiniers du foyer ! Gelée de Monbazillac, foie gras, dinde aux marrons, soupe de champagne aux fruits rouges, poularde fermière, buche glacée, truffes au chocolat et bien d'autres mets raffinés!
Le 25 décembre, s'est déroulé un concours de pulls moches, confectionnés par les résidents et le service animation. Chaque participant a pu défiler et un diplôme du pull le plus beau, le plus moche et le plus rigolo a été décerné par un jury de choix ! Une après-midi emprunte de bonne humeur et propice au partage !
Le 31 décembre, a été une occasion de plus pour faire la fête. Tout le monde était vêtu de noir et de blanc puisque le thème choisi était « black and white ». Après un repas copieux et délicieux, un DJ a enflammé le dancefloor jusqu'au décompte de minuit. Tout le monde a trinqué pour la nouvelle année avant de repartir danser sur la piste et d'assister à un petit spectacle préparé par les veilleuses de nuit du foyer.
Toute l'équipe du foyer Bourgarel vous souhaite une belle année 2020, pleine de bonheur.

Une extension en coordination pour le SESSAD APF

Avec la nouvelle année, l'organisation du SESSAD APF de Chartres est modifiée. En effet, à compter du 1er janvier 2020, la notion de parcours est mise en avant dans le projet d'accompagnement personnalisé des enfants, avec l'idée de pouvoir passer d'un parcours à un autre en fonction des besoins et attentes.
Lors de chaque réunion pluri-professionnelle de préparation de projet personnalisé d'accompagnement, l'enfant accompagné sera intégré dans un parcours d'accompagnement spécifique :
- Parcours de coordination pour les enfants, essentiellement suivis par des professionnels libéraux ou ayant besoin d'interventions ponctuelles par les professionnels du SESSAD.
- Parcours complet pour les enfants nécessitant un accompagnement régulier et approfondi en interne.
- Parcours de réorientation pour les enfants orientés vers le service par défaut ou ayant besoin d'une autre orientation après un accompagnement par le SESSAD.
L'intégration dans tel ou tel parcours aura des incidences financières sur les modalités de prise en charge.
Le choix du parcours adapté sera discuté avec les parents lors des rendez-vous annuels de co-construction du projet personnalisé.

Galette des rois du SAMSAH

Le 16 janvier 2020, se déroulait la Galette des Rois au sein du SAMSAH. C'était l'occasion pour les professionnels de permettre aux personnes accompagnées de partager un moment convivial tout en dégustant la traditionnelle galette des Rois. Une quinzaine de personnes étaient présentes, des animations sur l'Epiphanie et l'association APF France handicap ont été organisées sur un fond musical. Cela avait pour objectif de rompre l'isolement social et/ou géographique et de permettre aux personnes suivies de rencontrer l'ensemble des professionnels intervenant au sein du service. Les premiers retours sur cet instant d'échanges sont positifs, les personnes souhaitent que ce soit renouvelé l'année prochaine.
Alors RDV en janvier 2021 !

RETOUR EN PHOTOS

Groupe amitié

Création chocolats noël

Salon des aidants

Séminaire Interrégional

Journée solidaire et artistique

Formation Filibus

Repas de noël

Repas de noël

Groupe amitié + galette des rois
Nogent-le-Rotrou—06/01/20

Présentation matériel adapté
Chartres—13/01/20

Atelier du lundi
Chartres—20/01/20

Groupe Jeune

Galette des rois

Remerciement des bénévoles

Remise de chèque « R &R »

Groupe de Parole

Chandeleur
Orléans—04/02/20

Groupe de parole
Dreux—06/02/20

Organisation de manifestation
Chartres—10/02/20

Livraison de 600kg debouchons
Voves—11/02/20

RETOUR SUR LES ACTIONS PASSÉES DE CET HIVER

Deux journées d'activités extraordinaires et solidaires à Dreux

En fin d'année 2019 « Unis Cité Solidarité Entreprise et « IPSEN-Dreux » nous avaient proposés de participer à deux journées solidaires :
-La 1ère a eu lieu le mardi 10 décembre ,durant celle-ci 4 adhérents se sont rendus à l'entreprise pour confectionner des chocolats de Noël pour nos adhérents avec les salariés d'IPSEN. Ce fut une belle matinée faite d'échanges et de rires durant laquelle nous avons confectionné 1632 chocolats.
-Le 2nd jour, jeudi 12 décembre, ceux sont 12 adhérents qui ont participé à une journée artistique avec les salariés, au programme création de tableaux sur « la différence comme une force », repas partagé et visite du musée l'ar[T]senal. Une magnifique journée, très émouvante car riche de belles rencontres.

Que de surprises au repas de Noël !!

Nous avons, cette année encore, fêté Noël tous ensemble au Restaurant du Novotel de Chartres.
En plus de se retrouver autour d'un bon repas, nous avons cette année surpris nos adhérents...
En effet, Luc, Joe et Momo étaient avec nous et ont joué quelques airs de musique durant le repas. Merci à vous 3 !!
Bernard, nous a amusé avec un jeu de lettres qui a été largement gagné par Fatima du foyer Jacques Bourgarel. Bravo !
N'oublions pas les créations de Marie Madeleine et Ginette qui nous ont permis de décorer nos tables, ainsi que les chocolats fabriqués par nos adhérents et offerts par l'entreprise IPSEN.
Charlène est venue de Nantes pour ce déjeuner avec nos adhérents. Que d'émotions !!
Et pour finir, un grand merci à nos bénévoles chauffeurs et à notre père Noël pour leurs aides, sans qui, ce repas n'aurait pu avoir lieu.

Conseils et Informations sur les aides techniques à la Délégation

Lundi 13 Janvier à eu lieu pour la première fois une réunion d'information(s) sur les aides techniques adaptées pour les personnes en situation de handicap.
Cette animation a eu lieu avec la présence d'une ergothérapeute du SAMSAH et de professionnels de la vente, location et réparation de matériel médical.
Celle-ci s'est très bien passée et a été très appréciée par les adhérents venus nombreux pour l'occasion.
C'est pourquoi nous avons décidé de remettre en place cette animation :
-le lundi 09 Mars 2020 à 14h à la délégation : « Les solutions adaptées aux problèmes urinaires »
-le lundi 15 Juin 2020 à 14h à la délégation : « Fauteuils, lits, coussins de positionnement »
Si cela vous intéresse, prenez vos agendas et appelez nous pour vous inscrire !

Galette des rois et remerciements des bénévoles à Bourgarel

Lundi 27 Janvier, nous avons co-organisé avec le Foyer Jacques Bourgarel une grande galette des rois. C'est environ 85 personnes qui se sont joint à nous dans la convivialité pour déguster les bonnes galettes préparées par le Foyer et découvrir qui serait élu roi ou reine de l'après-midi. Nous tenons d'ailleurs, encore, à grandement remercier le foyer Jacques Bourgarel et son personnel pour leur accueil.

Nous avons aussi profité de ce moment en votre compagnie à tous pour remercier nos merveilleux bénévoles, ceux qui agissent dans l'ombre, régulièrement ou non pour nous permettre de mettre en place toutes nos actions. « Je n'aurai jamais assez de mots pour les remercier pour tout ce qu'ils font et pour ce qu'ils sont. Sans eux, la vie de plus de 200 adhérents serait moins belle. Merci à eux. »

La chandeleur avec la Délégation d'Orléans

Mardi 4 Février, un petit groupe de 4 adhérents est parti à Orléans pour fêter la chandeleur en compagnie des adhérents du Loiret qui nous avaient invité.
Ce fut une après-midi très agréable avec au programme : un concert de jazz, un spectacle de cirque réalisé par les enfants de l'IME de Châteaudun et un délicieux goûter de crêpes et brochettes de bonbons !!
En bref, un très bon après-midi qui nous a permis de créer davantage de liens avec la Délégation du Loiret avec laquelle, il faut le rappeler nous formons un territoire.
Encore un grand merci à eux pour leur invitation et pour ce beau moment de partage et d'émerveillement !!

Bilan des actions ressources de la délégation en 2019 !

Comme vous le savez déjà, tout au long de l'année la délégation organise des Actions Ressources: HandiDon, « Un bouchon = Un sourire » et la vente de chocolats de noël. Ces actions vous les connaissez, nous n'avons plus besoin de vous les présenter. Elles ont toutes le même but : financer une partie de nos ateliers et sorties ayant pour but la rupture de l'isolement des personnes en situation de handicap ainsi qu'acquérir de nouveaux équipements (tables de culture, défibrillateur, etc.).

6ème Édition de l'opération HandiDon

Du 15 Septembre au 15 Décembre nous nous sommes mobilisés pour vendre des tickets de dons au prix suggéré de 2€. Lors de cette belle opération, cette année, nous avons vendu 761 tickets don, ce qui nous a permis de récolter **1522€!**

Opération « 1 bouchon = 1 sourire »

Depuis 2010, nous organisons tout au long de l'année une collecte de bouchons en plastique dur. En 2019, grâce à vous et à nos 176 partenaires, nous avons récolté 12,42 Tonnes de bouchons. Cela nous a donc rapporté **3213,60€.** ***Bravo à tous !!***
En 2020, nous espérons faire mieux, peut-être 15 Tonnes qui sait...

Vente de Chocolats de Noël

Depuis quelques années déjà, dès le mois d'Octobre, nous organisons une vente solidaire de chocolats de Noël pour les plus gourmands d'entre nous. Cette vente est dite « solidaire » car nous gardons 25% du montant total des ventes. En 2019, nous avons vendu pour 1722,10€ de Chocolats et nous avons donc eu un bénéfice total de **430,53€.**

Course « Ruelles et Remparts »

Pour la 2ème année consécutive le club d'athlétisme de l'Amicale des Associations d'Épernon a souhaité qu'une partie des bénéfices de la course « Ruelles et Remparts » qu'ils organisent en Septembre nous revienne. Ainsi, cette année ils nous ont reversé 1€ par dossard vendu soit **400€ !** Nous tenons encore à grandement les remercier pour leur générosité et leur bonne humeur ainsi que les 400 sportifs qui sont venu courir « solidaire » le 14 Septembre 2019.

Tournoi de foot à Nogent-le-Rotrou

En juin 2019, un tournoi de foot à notre bénéfice a été organisé à Nogent-le-Rotrou grâce à l'initiative de particuliers, d'une association de parents d'élèves et de l'association de football des Gauchetière. Celui-ci nous a tout de même permi de récolter **1001€** entre les inscriptions et la buvette. Encore un grand merci à eux !!

Vente de livres de recette de la délégation

Cette année, nous avons également mis en place une nouvelle action pour récolter des fonds. Il s'agit de la vente de livres avec toutes les recettes qui ont été réalisées en ateliers pâtisserie et cuisine. Ce livre a été créé notamment grâce à l'investissement d'Isabelle Cadoret que nous remercions énormément pour ce travail. Ces livres sont vendus 10€/l'un. Aujourd'hui nous en avons déjà vendu 127 exemplaires pour un bénéfice actuel de **402€84.**

Don de l'association la « Cerise sur le gâteau »

Cette année, nos partenaires de l'association la Cerise sur le Gâteau nous ont également fait un très beau cadeau en nous faisant un don de **400€** pour permettre à une partie des membres du groupe jeunes de Chartres de partir au festival des Agités à Amiens.

Nous tenons donc à dire un grand merci à chacun d'entre vous, que vous soyez: adhérents, bénévoles, amis ou partenaires ! **Merci pour votre investissement dans chacune de ces actions** qui nous on permit de **récolter 7372,97€ en 2019** pour mettre en place tous nos projets!

Sonia BARBIER

ÉVÉNEMENTS DE LA DÉLÉGATION À VENIR

Journée Nationale d'Action pour les ressources

APF France handicap et le collectif associatif se mobilisent pour faire part de nos inquiétudes, nos attentes et notre colère vis à vis de la politique gouvernementale sur les ressources. Pour que nos revendications soient entendues, il faudra que l'on soit nombreux à se mobiliser alors, **n'hésitez pas à en parler autour de vous et à inviter vos proches nous rejoindre** :

-le **jeudi 5 Mars à 10h45 sur la place des Épars de Chartres.** Notre cortège partira à 11h15 de la place et s'arrêtera 700m plus loin, rue Danièle Casanova, devant la Préfecture à 12h00. Pendant notre parcours, une délégation de représentants inter associatifs sera reçu à la Préfecture.

-le **jeudi 5 Mars à 14h30 sur la place Albert 1er à Orléans**. La manifestation partira à 15h de la place et prendra fin 1km200 plus loin à 16h30 rue Jeanne d'Arc.

Si vous souhaitez prendre part aux 2 manifestations, temps sera aménagé entre les deux pour vous permettre de vous reposer et de manger vos pique-niques.

Pour faciliter votre venue et si vous avez besoin d'appui logistique (fauteuils roulants, transports, etc.) merci de vous inscrire auprès de la délégation avant le mardi 3 mars.

Ballade Accessibilité à Dreux

Après Chartres en 2018 et Châteaudun en 2019. Le Jeudi 28 Mai, nous organiserons la 3ème Édition de notre ballade accessibilité à Dreux. Celle-ci durera toute la journée donc prévoyez de prendre votre pique nique.

Durant celle-ci, nous visiterons des Établissements Recevant du Public dans lesquels chacun est amené à se rendre tels que des lieux administratifs, culturels, sportifs, touristiques, transports, etc.

Cette ballade a pour objectifs de faire le point avec eux sur la mise en accessibilité de leurs locaux ainsi que les sensibiliser à l'intérêt de leur mise en accessibilité.

Si vous souhaitez y participer, pensez à vous inscrire à la délégation le plus tôt possible.

La Tournée d'été, on remet ça!

Pour la 3ème année consécutive, votre délégation et le pôle APF France handicap d'Eure-et-Loir vont organiser leur grande Tournée Été Eurélienne début Juillet.

Pour vous rencontrer, pendant l'été, les adhérents, bénévoles et salariés d'APF France handicap organisent, un parcours ponctué de plusieurs événements fédérateurs (activités sportives, goûter, jeux, etc.) ouverts à tous lors de chaque étape.

Nous vous transmettrons plus d'informations dans le prochain ZOOM mais une chose est sure, tous ensemble, nous allons nous rencontrer, échanger, partager de bons moments solidaires !

PHOTOS DU MOIS : FORMATION DES CHAUFFEURS FILIBUS

Le Mercredi 18 Décembre, nous avons participé à la formation de 8 salariés de la société Filibus (réseau de bus urbain de l'agglomération Chartraine).

Cette formation avait pour objectif le bon accueil des personnes à mobilité réduite sur le réseau.

Lors de celle-ci, 3 adhérents de la délégation ont pu répondre aux questions des 8 salariés de l'entreprise, leur montrer leurs difficultés à monter dans le bus, à s'installer, les points de vigilances à avoir pendant l'installation de la personne et durant le transport, etc.

Nous devrions bientôt être à nouveau sollicité par Filibus pour participer à d'autres de leurs formations.

La délégation 28 recrute activement des jeunes volontaires en service civique

Recruter un volontaire permet de mobiliser des jeunes autour de problématiques très contemporaine et surtout d'actualité et de favoriser une certaine mixité sociale. Il s'agit également de leur proposer un temps de réflexion pour construire leur projet professionnel, de leur permettre de gagner en compétence.

Pour la délégation, recruter un volontaire, qui interviendra en complément des salariés et des bénévoles, sans s'y substituer, nous permettra de démultiplier les actions existantes, de développer de nouvelles actions et de renforcer notre accompagnement auprès des personnes.

Les missions des volontaires, en lien avec les équipes de salariés et bénévoles peuvent être variées et diversifiées, en fonction des actions, telles que :

- Accompagner les personnes dans le cadre des activités
- Soutenir les actions de sensibilisation
- Apporter un soutien logistique dans les diverses actions de la délégation….

Pour l'heure, deux missions sont proposées pour 6 mois chacune. Nous attendons donc les volontaires. https://www.service-civique.gouv.fr/missions/accueillir-accompagner-et-soutenir-les-actions-de-proximite-envers-les-personnes-en-situation-de-handicap

Au revoir Claire

Après cinq années passées à APF France handicap dont trois années sur la région Centre-Val de Loire il est temps pour moi de quitter l'association afin de me lancer dans de nouvelles aventures. Je vous souhaite donc au sein de la délégation d'Eure-et-Loir une bonne et belle continuation avec le dynamisme et la convivialité que l'on vous connait ! Et comme l'on dit chez moi en Bretagne pour se dire au revoir : KENAVO !

Claire

Fermetures de la Délégation pendant les vacances scolaires

La délégation sera **fermée du 15 Février au 2 Mars et du 10 Avril au 27 Avril** afin de permettre à nos chers bénévoles et salariées de se reposer. Merci pour votre compréhension.

Bon d'adhésion et/ou d'abonnement *FAIRE FACE* nouvelle formule 2018

Vous pouvez aussi adhérer à l'APF et vous abonner à *Faire Face* via notre site internet : www.apf.asso.fr

OUI, je souhaite :

1. ☐ **adhérer à l'APF* et m'abonner pour un an au magazine *FAIRE FACE* nouvelle formule** au prix de spécial de 47 € — DHNA18+A2FA22 — €

OU

2. ☐ **adhérer pour un an à l'APF à 25 € *** (prix de l'adhésion seule, sans abonnement) — DHFN18 — €

OU

3. ☐ **Cotisation familiale** (tarif dégressif) Contactez votre délégation pour en savoir plus — 2AFN18 — €

OU

4. ☐ **1ère cotisation gratuite pour les moins de 25 ans** (justificatif à joindre avec votre bulletin) — DHJA18 — 0 €

OU

5. ☐ **1ère cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH)** (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec le bulletin) — DHHFH — 0 €

TOTAL de mon règlement : €

* Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % de leur montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2018

MERCI DE RETOURNER CE BON
soit **à votre délégation APF** ou sous enveloppe sans affranchir à :
APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381 - 94609 Choisy Le Roi cedex

FDD2018 — **L'adhésion est individuelle**

☐ M. ☐ Mme Nom/Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Ville .....

E-mail (facultatif) .....

Ci-joint mon règlement par :

☐ chèque bancaire ☐ chèque postal à l'ordre de l'APF

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.